



Le 14 juin 2022

Madame, Monsieur,

L'année scolaire se termine et c'est l'occasion pour moi de vous remercier très sincèrement pour votre confiance, votre implication dans la vie de l'école et dans la scolarité de vos enfants. Je tenais à remercier l'équipe enseignante et les deux associations, l'OGEC et l'APEL, pour leur forte implication tout au long de cette année, au service de l'école.

Pour la rentrée prochaine, je vous informe que j'exercerai ma mission de chef d'établissement uniquement pour l'école Ste-Marie ; je serai déchargée à tiers-temps (nomination en cours).

Avant de vous souhaiter un bel été et vous donner rendez-vous le 1<sup>er</sup> septembre, je souhaite remercier nos collègues Dominique, Jeanne et Françoise-Marie pour leur investissement auprès des enfants.

Dans l'attente de vous retrouver, l'équipe éducative se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous de très belles vacances d'été.

Béatrice GLINCHE  
Chef d'établissement

---

### **1. Fiche de renseignements et d'urgence**

Afin de remplir les différents documents qui me sont demandés par l'Inspection Académique ou par la Direction Diocésaine, et pour mettre à jour le dossier de votre (vos) enfant(s), je vous demande de renseigner le formulaire en ligne impérativement **avant le 20 juin y compris pour les futurs élèves de PS.**

<https://forms.office.com/r/67cX8Hic8x>

### **2. Contribution scolaire**

Le contrat financier est à retourner complété à l'école pour le 17 juin (formulaire joint).

### **3. Composition de l'équipe enseignante**

Classe de PS-MS	Manon SANCHES
Classe de MS-GS	Béatrice GLINCHE (nomination en cours pour la décharge de direction)
Classe de GS-CP	Sylvie CHENEAU PINSON
Classe de CE	Hélène GUIBRETEAU
Classe de CE	Camille BODET (3/4 temps) - nomination en cours pour le temps partiel
Classe de CM1	Elise DIDIER
Classe de CM2	Christelle RIVIERE
Réseau d'aide	Armelle LOQUAIS (enseignante spécialisée – maître E)

La répartition des élèves au sein des classes comprenant des double-niveau vous sera communiquée à compter du 22 juin. La liste des fournitures scolaires pour chaque niveau de classe sera transmise via *Educartable*.

#### 4. Horaires de l'école



	Matin	Après-midi
Ouverture portail	8h35	13h
Classe	<b>8h45</b> à 11h45	13h10 à 16h25

#### 5. Accueils des élèves de maternelle

Le **mardi 30 août, de 16h à 18h**, les familles qui le désirent pourront venir rencontrer le ou les enseignant(s) de leur(s) enfant(s) afin de reprendre contact. La rentrée des classes est prévue le **jeudi 1<sup>er</sup> septembre à 8h45**.

#### 6. Absence

En cas d'absence le jour de la rentrée, vous devez impérativement faire parvenir un courrier avant le mercredi 31 août 2022 en précisant le motif de l'absence. En cas de longue absence (4 jours et plus), sur le temps scolaire, la demande d'autorisation d'absence que vous adresserez à l'école, sera transmis à M. l'Inspecteur d'Académie pour avis.

#### 7. Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Les enfants devant bénéficier d'un PAI ou le renouveler, doivent être signalés **dès à présent** ou avant la rentrée (allergie, protocole de soin...). Les enfants malades ne peuvent être scolarisés. Aucun traitement ordinaire ne peut être donné à l'école, il appartient donc au médecin de prévoir un traitement donné à la maison permettant à l'enfant d'être scolarisé. Les traitements qui peuvent être administrés par un enseignant relèvent d'un protocole explicite en lien avec le médecin scolaire.

#### 8. Restaurant scolaire

Les élèves de l'établissement prenant leur repas au restaurant scolaire municipal doivent s'inscrire auprès de la Mairie.

#### 9. Accueil périscolaire

Assuré par *Arthon Animation Rurale (A.A.R.)*, les inscriptions sont ouvertes – renseignements par mail : [secretariat@aarpro.org](mailto:secretariat@aarpro.org) / site internet : [www.arthonanimationrurale.fr](http://www.arthonanimationrurale.fr)

#### 10. Transports scolaires

Les modalités d'inscription (8 juin au 19 juillet) et le périmètre des transports scolaires sont disponibles en ligne sur le site :

<https://aleop.paysdelaloire.fr/rentree-2022>

#### 11. Assurance

L'OGEC vous informe qu'elle a souscrit à une assurance globale qui couvre tous les élèves au titre de « l'individuelle accident » durant toute l'année et pour toutes les activités scolaires auprès de la M.S.C. (voir document joint).

Rappel : la responsabilité civile du chef de famille intervient lorsque votre enfant est responsable d'un accident, et « l'individuelle accident » lorsqu'il en est victime, sans tiers responsable. Ces deux types d'assurance sont obligatoires pour toutes les sorties scolaires facultatives (visite, voyage de fin d'année, sorties pédagogiques, adhésion au club sportif...)

#### 12. Plan particulier de mise en sûreté (PPMS)

Le PPMS est mis à jour et reconduit chaque année. L'annexe jointe au dossier d'inscription est à conserver par vos soins.